



# Signature du protocole de soutien au projet de suppression du passage à niveau n° 11 de Saint Médard-sur-Ille

Mercredi 20 avril 2016



**La DDTM 35**

au service du Développement Durable des Territoires et de la Mer



# Déroulé

- Accueil par M. le Maire de St Médard-sur-Ille
- Présentation du protocole de soutien
- Présentation du projet de suppression (CD35 et SNCF Réseau)
- Allocutions de :
  - M. Van Aertryck, Maire de St Médard-sur-Ille
  - M. Labourdette, Président de l'Association Solidarité
  - M. Chevrel, Président de la communauté de communes du val d'ille
  - M. Lahellec, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne
  - M. Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
  - M. le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine
- Signature du Protocole



# Contexte

- Depuis l'accident tragique survenu en octobre 2011, l'État, les collectivités, les opérateurs, en lien avec l'association des victimes, **travaillent à des solutions visant à éviter un nouveau drame.**
- **Le renforcement de la sécurité sur le PN et aux abords :**
  - Elargir le PN et la RD 106 pour faciliter le croisement des véhicules ;
  - Supprimer et reporter à une centaine de mètres le carrefour de la voie communale n° 10 contiguë au passage à niveau ;
  - Améliorer la visibilité par la démolition de l'ancienne maison de garde-barrière ;
  - Renforcer la signalisation ;
  - Implanter un radar de chaque côté de la voie sanctionnant les franchissements indus des feux clignotants.
- **Malgré cela, le comportement particulièrement dangereux de certains usagers de la route demeure.**



# Contenu du protocole

- Il devenait urgent de concrétiser un partenariat local visant à la suppression de ce passage à niveau.
  - Projet proposé par le Conseil Départemental, avec la Préfecture,
  - Accord de principe de l'ensemble des partenaires : SNCF Réseau, Région Bretagne, communauté de communes du Val d'Ille, commune de Saint-Médard-sur-Ille, l'association Solidarité Saint-Médard PN 11
  - A noter que le collectif PN 11 initialement signataire est dissous.
  - Deux démarches :
    - Le rétablissement routier sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département.
    - Un ouvrage de franchissement du passage à niveau pour les piétons et les cycles (à la main) sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.



# Engagements des signataires

- **Le Préfet d'Ille-et-Vilaine prend acte de cette proposition** de suppression du PN en limitant les impacts de circulation pour les riverains.
- Les engagements des parties :
  - La proposition de construction d'un ouvrage de franchissement au nord du passage à niveau par le Conseil départemental (gestionnaire de voirie);
  - Cet ouvrage **construit dans le délai de 4 ans** à compter de la signature de ce protocole, dans le cadre d'une démarche partenariale engageant sans réserve l'ensemble des signataires ;
  - Si dépassement du calendrier de réalisation (*pour une raison autre que la force majeure, ou le non-respect, par l'un des signataires du protocole, d'un de ses engagements*), le préfet procédera à la fermeture du passage à niveau au terme de la période de 4 ans.



# Engagements des signataires

- Cette signature engage l'ensemble des partenaires :
  - à soutenir le projet sans réserve,
  - à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation de l'opération dans les délais requis (48 mois).
- Un comité de suivi, co-présidé par le Préfet et la Président du Conseil Départemental, sera mis en place.
- Une concertation publique aura lieu du 20 mai au 17 juin 2016.
- Une réunion publique sera organisée le 8 juin à la mairie de Saint-Médard-sur-Ille.

Rappel : pendant la durée du chantier, il appartient aux usagers de la route de respecter scrupuleusement la signalisation existante pour éviter tout nouvel accident. Tous les travaux et équipements complémentaires prescrits par le bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) suite au terrible accident de 2011 ont été entrepris.

